



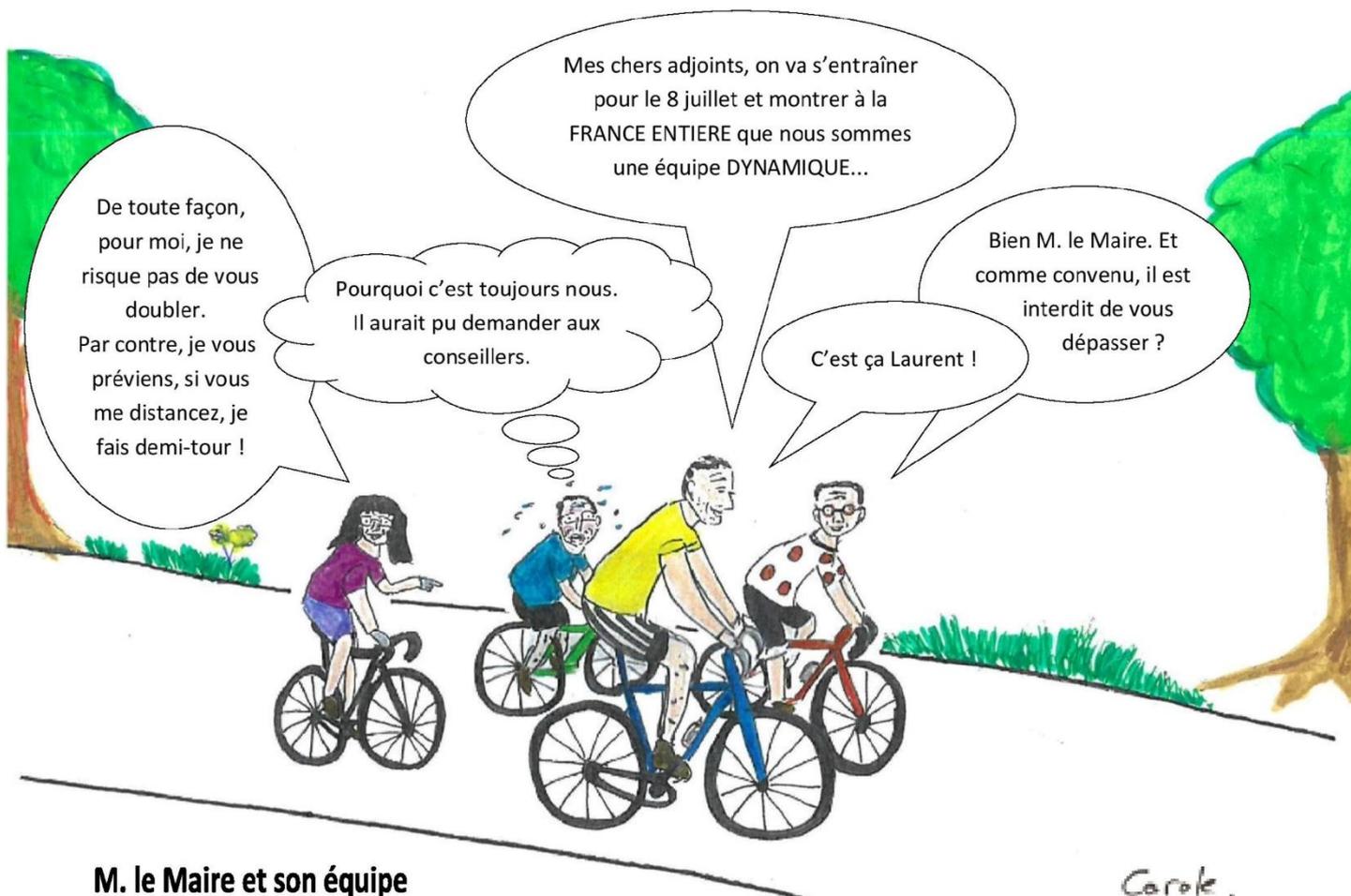
À l'image du peloton du Tour de France qui passera, je le rappelle, dans notre commune le dimanche 8 juillet, l'équipe municipale maintient un rythme soutenu pour mener à bien les futurs projets communaux, ainsi que les affaires courantes.

Nous ne sommes pas encore dans la dernière ligne droite, qui nous amènera sur la ligne d'arrivée de cette mandature, mais ces 24 derniers mois passeront quand même vite.

En attendant, nous avons encore un certain nombre d'étapes à parcourir et il nous faudra un bon coup de pédale pour arriver à nos fins.

Les budgets, récemment votés, nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité, nous mettant ainsi à l'abri d'un « coup de pompe » ou d'une « fringale » et, à la manière d'une équipe cycliste se démenant pour son leader, nous continuons d'œuvrer pour notre collectivité chapelloise.

Le Maire, Xavier PROUTEAU



Séance du 05 décembre 2017

Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 03-04-2014)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
2017-15	4, impasse des Cormiers	ZK 545	Maison	769 m ²

Délibérations prises

Avis sur cession de parcelles à vocation économique

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, en application des articles 64 et 66 de la loi portant nouvelle organisation territoriale (Loi NOTRe), toutes les zones d'activités économiques (ZAC) relèvent de plein droit de la compétence exclusive des EPCI à fiscalité propre. Les communes membres se trouvent ainsi complètement dessaisies en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activités économiques.

Selon le principe général fixé par le Code général des collectivités territoriales (CGCT), le transfert d'une compétence entraîne le transfert des biens, équipements et services publics attachés à la compétence.

Les biens meubles et immeubles concernés par le transfert sont mis à disposition de l'EPCI à titre gratuit sans transfert de propriété. Il s'agit d'un transfert des droits et obligations du propriétaire, à l'exclusion du droit d'aliéner. La maîtrise du foncier demeure à la commune, dite alors nu-propriétaire.

Le transfert de la compétence ZAE est dérogoire. En effet, le patrimoine concerné est de droit privé qui a vocation à être commercialisé. Il est donc nécessaire que l'EPCI maîtrise le foncier et dispose du droit de propriété plein et entier, tout particulièrement dans les zones dont la commercialisation n'est pas terminée. C'est pourquoi l'article L.5211-17 alinéa 6 du CGCT prévoit la possibilité d'un transfert en pleine propriété qui doit intervenir avant le 1er janvier 2018.

Les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, au plus tard un an après le transfert de compétences.

A défaut de délibérations concordantes dans ce délai d'un an, les ZAE demeurent simplement mises à disposition avec l'écueil suivant :

- L'EPCI n'est pas habilité à commercialiser une parcelle puisqu'il n'est pas propriétaire
- La commune propriétaire ne peut pas vendre la parcelle car elle n'a plus la compétence

Monsieur le Maire précise qu'aucune méthode n'est définie et imposée pour calculer la valeur des biens. Le choix peut se

porter sur la valeur vénale, valeur comptable, résultat du bilan d'aménagement de la zone, charges de fonctionnement et d'entretien, application d'un coefficient de vétusté et/ou de remise en état, etc...

Après recensement des biens non commercialisés dans les différentes zones d'activité économique du territoire, le conseil municipal approuve la cession des parcelles économiques dans les conditions suivantes :



Sur la commune d'Aizenay, propriétaire :

- Une parcelle cadastrée section C n° 1309, non viabilisée, classée 1 AUE dans le PLU, située La Forêt du Haut dans la ZA La Forêt,

d'une surface de 6 100 m², au prix de 2 007,75 € net vendeur, correspondant au prix d'acquisition de la commune.

- Une parcelle cadastrée section AR n° 40, non viabilisée, classée 1 AUE dans le PLU, située Route du Poiré dans la ZA La Forêt, d'une surface de 378 m², au prix de 124,42 € net vendeur, correspondant au prix d'acquisition de la commune.
- Une parcelle cadastrée section BL n° 193, non viabilisée, classée 1 Ueb dans le PLU, située au lieu-dit L'Orgerière, d'une surface de 26 992 m², au prix de 180 761,00 € net vendeur, correspondant au prix d'acquisition de la commune.

Sur la commune du Poiré-Sur-Vie, propriétaire :

- Un ensemble de parcelles cadastrées section AD n° 599, n° 600 et n° 601, viabilisées, classées UE dans le PLU, situées Boulevard des 2 moulins, de surfaces respectives de 544 m², 2 068 m² et 2 896 m², en contrepartie du transfert à la Communauté de Communes du contrat de prêt engagé par la commune avec la Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire (contrat de prêt n° 8478089) pour financer l'opération d'aménagement et présentant un capital restant dû de 550 000 € à la date du 25 octobre 2017.

Sur la commune de Palluau, propriétaire :

- Une parcelle cadastrée section ZH n° 21, viabilisée, classée 1 Aui dans le PLU, située Rue de la Prairie dans ZA Prairie, d'une surface de 12 000 m², en contrepartie de la reprise du stock afférent à la parcelle dans le budget annexe zones artisanales de la commune, soit une valeur de 26 118,75 € correspondant au prix de revient du bien, ainsi qu'une valeur de 6 370 € (inventaire 72 dans le budget principal).
- Une parcelle cadastrée section ZH n° 70, non viabilisée, classée 1 Ui dans le PLU, située Rue de la Gachère dans ZA Prairie, d'une surface de 3 060 m², en contrepartie de la reprise du stock afférent à la parcelle dans le budget annexe zones artisanales de la commune, soit une valeur de 36 026,11 € correspondant au prix de revient du bien.

Sur la commune de Saint Denis La Chevasse, propriétaire :

- Une parcelle cadastrée section ZX n° 187, non viabilisée, classée Aue, Uec et Ai dans le PLU, située dans la ZA Les Amblardières – Le Pré Vallon, d'une surface de 20 339 m², au

prix net vendeur de 35 000 €, correspondant à une estimation de sa valeur vénale.



Monsieur le Maire précise que les demandes d'avis domanial, adressées entre le 22 et le 26 septembre 2017, sont restées sans réponse. A défaut de réponse dans le délai d'un mois, l'organe délibérant peut valablement délibérer aux conditions financières qu'il estime fondées.

Décision modificative budget assainissement (D.M. 4) suite à l'erreur d'encaissement en fin d'année 2016 du 30% d'acompte de l'agence de l'eau

A la demande du trésorier, le conseil municipal vote la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement 023 : + 22 711 €
Dépenses de fonctionnement 6155 : - 2 711 €
Recettes de fonctionnement 70611 : + 20 000 €
Dépenses d'investissement 2315 : + 22 711 €
Recettes d'investissement 021 : + 22 711 €



Travaux en régie

Le conseil municipal vote les travaux en régie suivants ainsi que l'ouverture de crédit suivante (D.M. 8) qui en découle :

- Confection et pose de 3 abris (2 au foot et 1 à la Brunière) : 4 199.36 €
- Fondation du préau + clôture à la garderie : 2 497.86 €
- Confection et pose de bancs à la garderie : 315.31 €
- Clôture grillagée au foot : 10 075.89 €

Article : 722-042 : + 17 089 €

Article : 2158-040 : + 17 089 €

Indemnité du trésorier : 411.64 € pour son conseil en 2017

Le conseil municipal décide de verser une indemnité de 411.64 € au trésorier pour son conseil en 2017

Encaissement d'un chèque de 424.80 € pour le remboursement de la location du copieur (erreur)

Suite à une erreur administrative, le conseil municipal autorise l'encaissement d'un chèque de 424.80 € pour le remboursement de la location de l'ancien copieur.

Admission en non-valeur pour 59.05 € sur le budget assainissement concernant la redevance

Le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur de 59.05 € suite aux poursuites non fructueuses du trésorier pour la redevance assainissement.

Questions diverses

Proposition d'un Travailleur d'Intérêt Général à recruter le plus tôt possible pour 3 semaines (105h)

Le conseil municipal donne un avis favorable au recrutement de ce travailleur qui a été condamné pour une infraction au code de la route à une peine de 105 heures de travail d'intérêt général.

Avancement de la modification du P.L.U

Révision simplifiée pour les abris de jardin et les règles d'aspect des toitures : mise à disposition au public du 16-10 au 17-11-2017 (2 avis : celui de la DDTM et du département)

Approbation en conseil de la CCVB le 18-12-2017

Déclaration de projet pour la salle polyvalente :

Commission CDPENAF le 22/11/2017 : commission donnant un avis sur les espaces agricoles.

Notification du 29-11-2017 de la M.R.A.E. : Mission Régionale de l'Autorité Environnementale : pas d'étude environnementale à réaliser.

Séance du 09 janvier 2018

Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 03-04-2014)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
2017-16	5, impasse des Gouvrelles	ZK 487 et 468	Maison	1 196 m ²

Délibérations prises

Restes à réaliser 2017 en dépenses et en recettes

Budget assainissement dépenses : néant

Budget assainissement recettes (extension lagune) :

- Agence de l'eau : 90 647.33 €
- Récupération du FCTVA 2016 : 27 084 €

Budget communal dépenses de fonctionnement

- Guilbaud Maurice - occultation de 10 meurtrières : 945.60 €
- Guilbaud Maurice - porte, tringle et rideau au foot : 153.60 €
- Numérisation des actes d'état civil par e-collectivités vendée : 1 182.86 €
- Sedep : divers travaux d'entretien (rue de Nantes, la Brunière, Douin) : 1 662 €
- Serge GUILLET : travaux suite au contrôle sécurité : 1 585.32 €

Budget communal recettes

- Récupération FCTVA 2016 en fonctionnement : 1 194 € (article 744)
- Récupération FCTVA 2016 en investissement : 49 387 € (article 10222)

Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 (budget communal et assainissement)

➤ Pour le budget communal :

Monsieur le Maire expose :

l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet aux communes, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent aux comptes 20-21 et 23 (décisions modificatives comprises mais pas les restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les dépenses imprévues.

Cette autorisation spéciale doit préciser le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget primitif 2018 lors de son adoption.

Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit :

Les crédits ouverts au budget primitif 2017 afin de financer les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23 et opérations d'équipements) se sont élevées à 802 842 €. Par conséquent la limite du quart autorisée en dépenses anticipées 2018 s'élève à 200 710.50 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur les comptes :

- ♦ Article 204172 : Sydev pour le remplacement des lampes et amorces au foot : 1 414 €
- ♦ Article 2135 : Serge GUILLET : remplacement des horloges : 262 €
- ♦ Article 2151 : A.S.R. : marquage au sol : 3 464 €
- ♦ Article 2151 : SARL Ecolo Marquage Sols et Signalisation : 330 €
- ♦ Article 2158 : Atelier Challandais de Métallerie : 2 520 € (garde-corps escalier qui descend à la salle polyvalente)
- ♦ Article 21578 : Matériel : 15 000 €
- ♦ Article 2315-16 : 50 000 € (travaux de voirie)

Précise que ces crédits ouverts seront inscrits au budget primitif 2018.

➤ Pour le budget assainissement :

Monsieur le Maire expose :

l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet aux communes, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent aux comptes 020-20-21 et 23 (décisions modificatives comprises mais pas les restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation spéciale doit préciser le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget primitif



2018 lors de son adoption. Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit :

Les crédits ouverts au budget primitif 2018 afin de financer les dépenses d'équipement (chapitres 020-20, 21, 23 et opérations d'équipements) se sont élevées à 171 040.71 €. Par conséquent la limite du quart autorisée en dépenses anticipées 2018 s'élève à 42 760 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur les comptes :

* 2315 : 42 760 €

Précise que ces crédits ouverts seront inscrits au budget primitif 2018.

Travaux de maintenance de l'éclairage public 2018

Le conseil municipal accepte la convention du SyDEV pour un coût de 2 206.80 € pour 3 passages en 2018.

Subvention de fonctionnement OGEC : 1^{er} versement 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du :

- 05-10-2005 donnant un accord de principe sur un contrat d'association avec l'école privée,
- 03-01-2007 stipulant les modalités de versement de la participation financière.

En conséquence et considérant le R.P.I., Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les sommes à verser aux OGEC sont les suivantes sachant que le coût d'un élève à l'école publique de Palluau pour l'année 2016-2017 était de 617.50 € :

- OGEC de La Chapelle-Palluau pour 39 élèves Chappellois fréquentant l'école de La Chapelle-Palluau : 12 041.25 € (la moitié)
- OGEC de Palluau pour 37 élèves Chappellois fréquentant l'école de Palluau : 11 423.75 € (la moitié)



Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mandater ces deux sommes à l'article 6558 sachant qu'un crédit de 47 000 € sera voté à cet article pour le Budget Primitif 2018.

Encaissement d'un chèque de 1 209.81 € de la SMACL suite au sinistre du 05-09-2017 « dégradation d'un terre-plein rue de Nantes »

Il y a une différence de 114.76 € en moins par rapport aux devis fournis.

La SMACL a envoyé un courrier le 29-12-2017 à ALLIANZ pour qu'ils nous renvoient un chèque de 114.76 €.

Convention d'assistance technique pour la surveillance et l'entretien du poste de relèvement des eaux usées

Le conseil municipal accepte la convention de la SAUR pour un coût de 350 € H.T. l'année (convention pour une durée de 3 ans et renouvelable 2 fois expressément pour un an).

Convention de mise en place d'un service unifié pour la « création, la gestion, l'animation et le développement de l'accueil de loisirs sans hébergement ou accueil jeunes pour les 10-17 ans

Le conseil municipal approuve la convention lue par Monsieur le Maire et nomme :

Dominique DESMONS : élue titulaire
Xavier PROUTEAU : élu suppléant



Questions diverses

Proposition d'acquisition foncière communale pour le lotissement « Les Rouillères »

Proposition de 2 esquisses par le cabinet « SAET » pour le projet de lotissement « Les Rouillères » avec acquisition ou pas de la parcelle ZK 123. L'esquisse 2 avec la parcelle ZK 123 présente les avantages suivants :

- Sens unique pour la desserte du lotissement
- Accès direct au cimetière sur le côté
- 3 logements sociaux au lieu de deux

Monsieur le Maire doit négocier l'achat de cette parcelle avec le particulier.

Séance du 06 février

Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 03-04-2014)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
2018-1	Impasse des Moissons	ZK 664	Terrain à bâtir	573 m ²
2018-2	Impasse des Moissons	ZK 661	Terrain à bâtir	544 m ²
2018-3	Impasse des Moissons	ZK 662	Terrain à bâtir	525 m ²
2018-4	Impasse des Moissons	ZK 663	Terrain à bâtir	659 m ²
2018-5	Impasse des Moissons	ZK 666	Terrain à bâtir	594 m ²

Délibérations prises

Encaissement d'un chèque de 114.76 € de l'assureur ALLIANZ suite au sinistre du 05-09-2017 sur le terre-plein rue de Nantes

Suite à la délibération du 09-01-2018, un chèque de 1 209.81 € a été encaissé mais il manquait le solde de 114.76 € par rapport aux devis donnés. Le remboursement du dédommagement est soldé. La commission voirie-urbanisme doit étudier un futur aménagement de ce terre-plein.

Devis Berger Levrault pour l'achat d'une tablette et le pointage des présents absents à la garderie : 666 € T.T.C.

Le conseil municipal accepte le devis de Berger Levrault qui se décompose de la manière suivante :

- Tablette : 215 € H.T.
- Formation ½ journée avec paramétrage de l'application e-enfance : 340 € H.T.

Exploitation des actes d'état civil numérisés

Suite à la numérisation des registres d'état civil, Berger Levrault doit activer un logiciel spécifique pour 300 € T.T.C. Le Conseil municipal donne un avis favorable.



Questions diverses

Evolution des commissions communautaires

Le conseil municipal approuve la décision de la Communauté de Communes Vie et Boulogne qui suggère de faire évoluer les commissions pour répondre aux enjeux des nouvelles compétences communautaires. A savoir :

- Suppression de la commission action éducative.
- Création d'une commission « développement durable » (bilan carbone et Plan Climat Air Energie et Territoire P.C.A.E.T.)
- Suppression de la commission « mutualisation » qui sera gérée directement par le bureau des maires
- Création d'une commission « cycle de l'eau » (gémapi, eau et assainissement)
- Changement de nom de la commission « environnement » par « gestion des déchets » : Emmanuel VALOT remplacera Xavier PROUTEAU qui prend la présidence de la commission « cycle de l'eau »



Vie Municipale

Point sur la garderie

Le soir, en moyenne, 18 enfants fréquentent la garderie dont 11 enfants de moins de 6 ans. La fréquentation baisse le vendredi soir (environ 12 enfants au total dont 7 de moins de 6 ans). Pour l'instant, Christelle CHIGNON vient en renfort de 17h à 17h45 avant de trouver une autre solution. Pour information, il est souhaitable d'avoir une personne pour 18 enfants de + de 6 ans et une personne pour 14 enfants de - de 6 ans.

Avancement de la modification du P.L.U

Révision simplifiée : terminée

Déclaration de projet pour la future salle polyvalente :

Enquête publique de 15 jours du samedi 24 février au mardi 13 mars 2018.

Permanences du commissaire enquêteur :

- Samedi 24 février 2018 de 9h à 12h
- Mercredi 28 février 2018 de 10h à 12h
- Mardi 13 mars 2018 de 14h30 à 17h



Avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.)

2018 : la prochaine étape est désormais la validation de la phase PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), qui définira la stratégie et les objectifs de développement pour le territoire à l'horizon 2030.

2019 : le planning prévoit l'approbation du PLUI en novembre 2019.

Concertation : L'avancement de l'étude associe et informe les habitants par le biais de plusieurs moyens : articles dans les bulletins communautaires et municipaux, exposition itinérante, réunions publiques, registre d'expression dans chaque commune...



Vous pouvez également transmettre vos remarques par mail à pluih@vieetboulogne.fr ou bien adresser un courrier au Président.

Travail d'Intérêt Général

Louis Gabriel SUET accomplira son T.I.G. du 03-04 au 20-04-2018 et fera de la peinture au stade.

Séance du 06 mars

Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 03-04-2014)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
2018-6	5, impasse des Frênes	ZK 514	Maison individuelle	797 m ²

Délibérations prises

Vote des comptes de gestions et des comptes administratifs 2017

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2017 budget communal

Sous la présidence de M. Laurent PREAULT adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif communal 2017 et au préalable le compte de gestion présenté par le trésorier qui s'établissent ainsi pour le budget communal :

Fonctionnement	
Dépenses	476 091.46 €
Recettes	714 257.47 €
Résultat excédentaire reporté 2016 :	544 340.31 €
Excédent de clôture 2017 :	782 506.32 €
Investissement	
Dépenses	312 531.62 €
Recettes	398 237.91 €
Résultat déficitaire reporté 2016	74 230.11 €
Excédent de clôture 2017	11 476.18 €
Restes à réaliser R.A.R.	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Déficit de financement des R.A.R.	0 €
Excédent de financement :	0 €

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2017 budget assainissement

Sous la présidence de M. Laurent PREAULT adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif communal 2017 et au préalable le compte de gestion présenté par le trésorier qui s'établissent ainsi pour le budget assainissement :

Fonctionnement	
Dépenses	67 851.58 €
Recettes	54 936.09 €
Résultat reporté 2016 :	
Déficit de clôture 2017 :	- 12 915.49 €
Investissement	
Dépenses	137 251.70 €
Recettes	286 085.20 €
Résultat déficitaire reporté 2016	- 96 751.91 €
Excédent de clôture 2017	52 081.59 €
Restes à réaliser R.A.R.	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Déficit de financement des R.A.R.	0 €
Déficit de financement :	0 €

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2017 budget lotissement « Les Rouillères »

Sous la présidence de M. Laurent PREAULT adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif communal 2017 et au préalable le compte de gestion présenté par le trésorier qui s'établissent ainsi pour le budget lotissement « Les Rouillères » :



Fonctionnement	
Dépenses	168 376.44 €
Recettes	168 376.44 €
Excédent 2016 reporté	15.30 €
Excédent de clôture 2017	+ 15.30 €
Investissement	
Dépenses	168 375.84 €
Recettes	159 832.20 €
Déficit 2016 reporté	- 159 832.20 €
Déficit de clôture 2017	-168 375.84 €

Modification de la délibération du 09-01-2018 sur l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

Trois factures sont à payer :

- Entreprise COULON-FEBVRE pour un montant de 1 858.64 € (aménagement de la tisanerie) : article 2135
- Entreprise Maurice GUILBAUD – aménagement vestiaire arbitre pour 206.40 € : article 2181
- Entreprise A.S.R. – réalisation d'un marquage résine pour 516 € : article 2151

La délibération du 09-01-2018 mentionnait :

- Article 21578 : 15 000 € (on propose d'enlever 1 859 € et de rajouter cette somme à l'article 2135 pour le paiement de la facture à l'entreprise COULON-FEBVRE, et on propose d'enlever aussi 207 € et de créer l'article 2181 pour payer la facture de Maurice GUILBAUD)
- Article 2315-16 : 50 000 € (on propose d'enlever 516 € et de rajouter cette somme à l'article 2151 pour le paiement de la facture A.S.R.)

Ce qui fait :

- 2158 : 12 934 €
- 2135 : 2 121 €
- 2181 : 207 €
- 2315-16 : 49 484 €
- 2151 : 4 310 €

On conserve :

- 204172 (SyDEV) : 1 414 € pour le remplacement des lampes et amorces au foot

- 2158 (ACM) : 2 520 € pour 2 mains courantes escalier extérieur à la salle polyvalente.

Questions diverses

Présentation de l'analyse financière par le cabinet « JMS-consultants »

Une convention signée entre la C.C.V.B. et JMS Consultants permet à chaque commune du territoire communautaire de bénéficier gratuitement des services de cet expert financier. Suite à plusieurs réunions de travail, Monsieur SCHMITT, responsable du cabinet financier, a présenté le jeudi 22 février 2018, à la commission finances, une analyse financière communale portant sur la période 2014-2018 ainsi qu'une prospective financière allant jusqu'en 2021. Monsieur le Maire et Monsieur PREAULT Laurent, 1^{er} adjoint, ont présenté une synthèse de ces documents qui montrent une situation financière tout à fait saine permettant de travailler avec sérénité sur nos futurs projets communaux.

Mise à disposition du rapport d'orientation budgétaire 2018 de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (C.C.V.B.)

Commémoration du centenaire de la fin de la première guerre mondiale



Le correspondant défense Emmanuel VALOT veut convier les jeunes du recensement citoyen 2016-2017 à participer à une cérémonie départementale qui sera organisée le samedi 20-10-2018 au vendéspace.

Invitation par le Maire de Saint Paul Mont Penit à une réunion le 10-04-2018 à 20h sur un projet d'étude sur l'impact d'une fusion de communes



Finances

➤ Budget communal

DEPENSES			RECETTES		
Fonctionnement					
	Réalisées 2017	Prévisions 2018		Réalisées 2017	Prévisions 2018
Charges générales et courantes	238 996.37 €	305 990 €	Produits des services et gestion courante	68 304.38 €	68 200 €
Charges de personnel	186 398.85 €	208 955 €	Produits financiers et exceptionnels	467.14 €	1 325 €
Charges financières	6 182.48 €	6 693 €	Dotations et subventions	285 186.35 €	199 172 €
Atténuation de produits et charges exceptionnelles		1 200 €	Impôts et taxes	339 436.83 €	372 071 €
Opérations d'ordre	44 513.76 €	17 722 €	Atténuation de charges	3 774.35 €	
Dépenses imprévues		38 091 €	Opération d'ordre	17 088.42 €	10 000 €
Virement à la section Investissement		854 623 €	Excédent N-1 reporté	544 340.31 €	782 506 €
TOTAL	476 091.46 €	1 433 274 €	TOTAL	1 258 597.78 €	1 433 274 €
Investissement					
	Réalisées 2017	Prévisions 2018		Réalisées 2017	Prévisions 2018
Immobilisations incorporelles	5 535.60 €	3 000 €	Dotations, réserves	135 120.15 €	92 500 €
Immobilisations corporelles	31 427.41 €	158 228 €	Subventions	18 604.00 €	42 319 €
Immobilisations en cours	215 073.74 €	732 287 €	Emprunts	200 000.00 €	
Subventions d'équipement	17 721.76 €	8 060 €	Opérations d'ordre	44 513.76 €	17 722 €
Emprunt	25 684.69 €	42 065 €	Excédent 2017		11 476 €
Opérations d'ordre	17 088.42 €	10 000 €	Virement section de fonctionnement		854 623 €
Dépenses imprévues		65 000 €			
Solde section investissement reporté	74 230.11 €				
TOTAL	386 761.73 €	1 018 640 €	TOTAL	398 237.91 €	1 018 640 €

➤ Budget Assainissement

DEPENSES			RECETTES		
Fonctionnement					
	Réalisées 2017	Prévisions 2018		Réalisées 2017	Prévisions 2018
Charges générales	792.54 €	3 093 €	Taxe de raccordement	2 500.00 €	12 500 €
Charges de gestion courantes	3 434.09 €	4 500 €	Redevance Assainissement	42 121.41 €	43 000 €
Charges exceptionnelles	38 848.85 €		Amortissements - Subventions	10 314.68 €	12 616 €
Opérations d'ordre	24 776.10 €	27 290 €	Mise à disposition du personnel		2 000 €
Virement en investissement		20 317 €			
Déficit de fonctionnement N-1		12 915 €			
TOTAL	67 851.58 €	68 116.00 €	TOTAL	54 936.09 €	70 116 €
Investissement					
	Réalisées 2017	Prévisions 2018		Réalisées 2017	Prévisions 2018
Immobilisations corporelles	1 294.85 €		Amortissements – Lagune et réseaux	24 776.10 €	27 290 €
Immobilisations en cours	125 642.17 €	180 443 €	Immobilisations corporelles	36.84 €	
Amortissements subventions	10 314.68 €	12 616 €	Subventions	115 030.64 €	63 000 €
			Excédent de fonctionnement	146 241.62 €	
			Récupération de TVA		47 000 €
			Virement de fonctionnement		3 688 €
			Excédent N-1		52 081 €
TOTAL	137 251.70 €	193 059 €	TOTAL	286 085.20 €	193 059 €

Déficit de fonctionnement 2017 : 12915.49 €

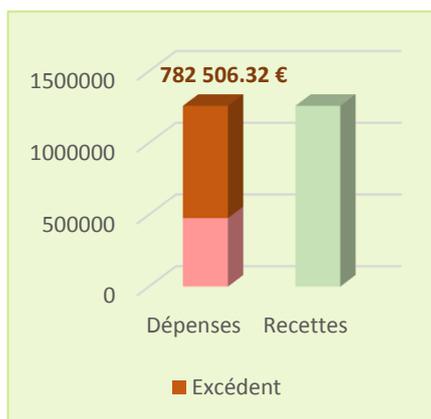
= 67851.58 € (Total dépenses de fonctionnement réalisées 2017) – 54 936.09 € (Total des recettes de fonctionnement réalisées 2017)

➤ Budget Lotissement « Les Rouillères »

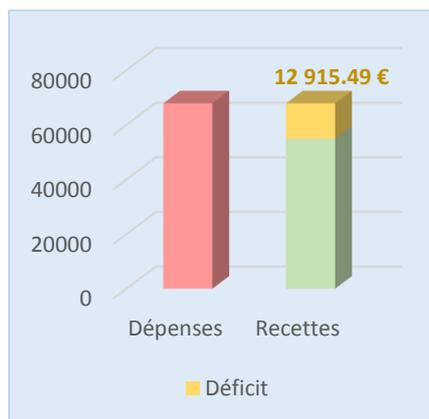
DEPENSES			RECETTES		
Fonctionnement					
	Réalisées 2017	Prévisions 2018		Réalisées 2017	Prévisions 2018
Charges générales, dont travaux et études	8 544.24 €	219 050 €	Produits de gestion courante – régularisation TVA	0.60 €	1 €
Opérations d'ordre	159 832.20 €	168 376 €	Opérations d'ordre	168 375.84 €	391 211 €
Charges de gestion courante – régularisation TVA		1 €	Résultat de fonctionnement N-1		15 €
Charges financières		3 800 €			
TOTAL	168 376.44 €	391 227 €	TOTAL	168 376.44 €	391 227 €
Investissement					
	Réalisées 2017	Prévisions 2018		Réalisées 2017	Prévisions 2018
Opérations d'ordre	168 375.84 €	391 211 €	Emprunt		391 211 €
Déficit reporté N-1		168 376 €	Opérations d'ordre	159 832.20 €	168 376 €
TOTAL	168 375.84 €	559 587 €	TOTAL	159 832.20 €	559 587 €

➤ Budgets définitifs 2017

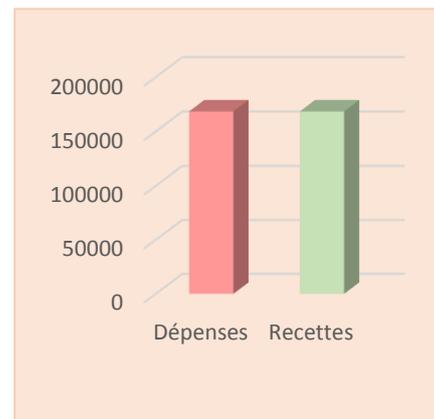
SECTION DE FONCTIONNEMENT



Budget communal



Budget assainissement

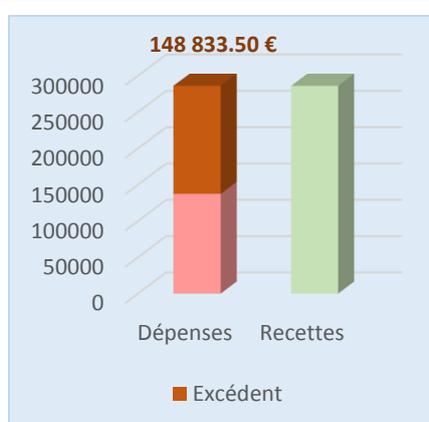


Budget lotissement

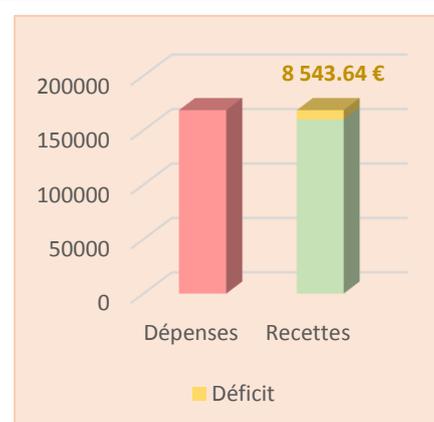
SECTION D'INVESTISSEMENT



Budget communal



Budget assainissement



Budget lotissement

➤ Rue de Douin

Suite à la constatation des dégradations du revêtement routier sur une partie de la rue de Douin, au niveau de la lagune, l'entreprise de travaux publics ayant effectué les travaux a été contactée.

L'entreprise devrait intervenir fin du 2^{ème} trimestre, si les conditions météorologiques sont favorables.



Affaires scolaires

➤ Menus en ligne

Votre enfant déjeune à la cantine municipale de la Chapelle-Palluau et vous souhaitez connaître son menu ?

Visualiser les actions concrètes d'une cantine responsable ?



Il vous suffit de vous connecter au site www.radislatoque.fr !

1. Créez un compte : rubrique « Mon espace », cliquez sur « Créer un nouveau compte » - Remplissez le formulaire puis validez pour recevoir un mail.
2. Activez votre compte : cliquer sur le lien du mail réceptionné (pensez à regarder dans vos courriers indésirables)
3. Accédez aux menus : Allez dans « Mon espace », sélectionnez « Mes restaurants favoris » puis « Ajouter un restaurant » - Indiquez le code postal de la commune, sélectionner l'établissement et validez.
4. Recevez les menus par mail : Sélectionner la fréquence d'envoi hebdomadaire, puis validez.

Attention, si le site propose de consulter les menus jusqu'à 3 semaines, les menus définitifs commandés par nos services ne le sont que la semaine qui précède celle concernée.

Les menus sont interactifs, les plats étant identifiés par des pictogrammes. Pour connaître leurs significations, il vous suffit de cliquer dessus pour faire apparaître les informations telles que les circuits courts, les produits biologiques et locaux,...

Cette année, les enfants sont amenés à goûter de nouvelles saveurs sur le thème « Les aventures de Radis » (Radis étant la mascotte de la société RESTORIA – fournisseur des repas). Ils sont donc amenés en terres lointaines : Afrique, Ouest américain,...

En ce mois de mars, les enfants avaient rendez-vous dans les îles.

Le site vous propose aussi de retrouver des recettes, comme celle des biscuits au citron.



Communication

➤ Consulter Facebook sans s'inscrire ?

C'est possible !

Un moyen de rester « connecté » à l'actualité chapelloise....



1 – Ouvrez le navigateur de recherche internet et inscrivez



2 – Lancez la recherche et sélectionnez



3 – Consultez l'actualité



Culture

➤ Exposition « Sauvages des rues, Belles et rebelles » Du 26 mai au 10 juin 2018

Ainsi que nous l'avions indiqué dans le bulletin de décembre, notre commune va accueillir cette exposition proposée par la Commission Locale de l'Eau du Sage Vie et Jaunay.

Nous vous en rappelons les principaux objectifs :

- Amorcer le dialogue avec les habitants au sujet des soi-disant « mauvaises herbes », apprendre à les connaître et mettre en valeur leur utilité,
- Réduire les traitements chimiques,
- Partager des techniques de jardinage naturelles dans notre commune et nos jardins.

Les membres de la Commission culturelle ont souhaité y associer pleinement les Chapellois, et suite à l'appel lancé dans le bulletin de fin d'année, cinq personnes ont répondu favorablement et participent avec nous à l'élaboration de ce projet et particulièrement pour la réalisation de deux jardins partagés, dont l'un se trouvera près de la mare pédagogique et l'autre à proximité du Gabius.

Un circuit de 2.4 kms a été défini, le long duquel seront positionnés des panneaux, afin de vous permettre de partir à la découverte des plantes sauvages.

Pendant ces deux semaines, des animations sont prévues avec les écoles de La Chapelle-Palluau et de Palluau, ainsi qu'avec l'antenne Jeunesse, et des animations vous seront également proposées, principalement sur le week-end des 9 et 10 juin – Un dépliant sera élaboré afin de vous permettre de choisir la ou les animations qui vous intéressent.

L'inauguration en présence des personnalités locales aura lieu le samedi 26 mai à 10h30 au départ de la mairie.



En raison de cette exposition qui se terminera le 10 juin, les membres de la Commission culturelle ont pris la décision, cette année, de ne pas participer aux journées du patrimoine de pays qui auront lieu les 16 et 17 juin.

Appel aux dons de plants, de graines,...

Afin de réaliser nos deux jardins partagés, vous pouvez encore vous joindre à nous et nous apporter vos connaissances et votre savoir-faire, ou simplement nous donner des plants, des graines, soit de fleurs soit de légumes, ou de plantes médicinales.

A déposer au secrétariat de la mairie, les plantations commençant à partir du 7 avril.

Nous vous remercions par avance.



➤ Animations Mi-carême

Jeudi 8 mars 2018 a eu lieu un après-midi « Jeux » partagé avec les enfants pendant les vacances scolaires.

Encore un agréable moment où les enfants, déguisés pour certains, ont apprécié se retrouver avec les adultes autour d'un UNO, d'un mille bornes, d'un triomino,...et pour les plus petits, autour du célèbre jeu de petits chevaux.

Au programme du goûter, dégustation de crêpes et de bottereaux, avec beaucoup de bonne humeur et de rires.

Du bonheur pour petits et grands !!



Dates des après-midi jeux – 2^{ème} trimestre

De 14h30 à 17h00, les mardis 3 et 17 avril, 15 et 29 mai, 12 et 26 juin.

N'hésitez pas à venir passer de bons moments avec nous, la convivialité est de mise.



➤ Printemps des poètes

Pour cette vingtième édition du printemps des poètes, la bibliothèque, avec l'aide du réseau communautaire de Vie et Boulogne, a voulu marquer cette manifestation qui depuis plusieurs années est devenue d'ampleur nationale.

Rendez-vous était donc donné le vendredi 9 mars, avec pour thème : « L'ardeur ».

C'est Sophie NAULEAU, Docteur en littérature française, écrivain et productrice de radio sur France Culture, qui a pris la direction du printemps des poètes 2018 et qui entend bien décupler cette aura du poème.

A propos du thème, elle déclare « je voulais plus qu'un thème, je voulais un emblème, un mot dont tous les synonymes disent l'allant, la passion, la vigueur, la fougue, l'emportement. Un vocable vaste et généreux qui, à lui seul, condense l'élan et l'inspiration poétiques. Plus qu'un intitulé, l'ARDEUR est le souffle même de la poésie. »

C'est donc avec ardeur que nos trois poètes, Françoise BIDOIS, Bernard THOUZEAU et Vincent LANGLAIS ont « planché » pour nous offrir de très beaux textes et poèmes, sans oublier Jean-Luc MANCEAU qui nous avait concocté, avec beaucoup d'humour, un texte plein d'ardeur !

Les intermèdes musicaux interprétés par David BONNIN et Daniel JACQUES ont été également appréciés par nos spectateurs, qui ont pu reprendre quelques refrains bien connus.

Quelques jeux littéraires animés par Joël BLANCHARD, Président de l'association « Mots dit Mots » d'Aizenay, ont mis nos neurones à dure épreuve, mais tout cela dans une ambiance détendue et des plus conviviales.

La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié.



Vie sociale et pratique

➤ Taxe d'habitation

La réforme de la taxe d'habitation (TH) entrera en vigueur en 2018 et 80% des foyers français en bénéficieront !

Elle se concrétisera à l'automne 2018 lorsque vous recevrez vos avis de TH. Les usagers mensualisés éligibles peuvent bénéficier de cette réforme dès ce début d'année 2018, en modulant ou en suspendant leurs mensualités sans pénalité.

Pour savoir si vous êtes concernés, rendez-vous sur le site des impôts où un simulateur vous permettra d'estimer le montant de votre TH 2018, et ainsi ajuster vos mensualités, la modification ne se faisant pas automatiquement.

A savoir : la réforme ne concerne pas la contribution à l'audiovisuel public.

➤ Direction Départementale des Finances Publiques

Engagée dans une démarche d'amélioration de son dispositif d'accueil des usagers, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) a mis en place un accueil personnalisé sur rendez-vous, à l'attention des particuliers et chefs d'entreprises, afin d'éviter aux usagers de se déplacer lorsque cela n'est pas nécessaire et en leur assurant d'être reçu sans file d'attente.

Cet accueil vise les situations complexes qui nécessitent un accompagnement.

Dispositif mis en place aux Services des impôts des Particuliers (SIP) et aux Centres Des Impôts Fonciers (CDIF) de la Vendée.

Pour toutes les démarches courantes et le simulateur de Taxe d'Habitation :
www.impots.gouv.fr

Pour prendre rendez-vous :

- www.impots.gouv.fr, rubrique « Contact »
- Espaces « libre-service » des Centres des Finances Publiques
- Directement auprès des services : guichet ou téléphone

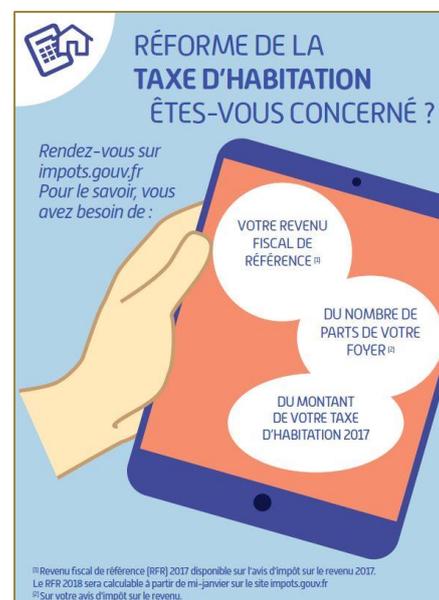
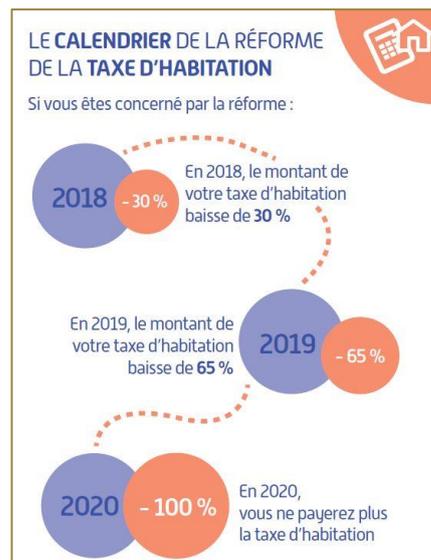
➤ Démarches administratives

La commune a réalisé les démarches pour se raccorder au bouquet de services proposés par le site du service public.

Services concernés :

- Inscriptions sur les listes électorales
- Recensement citoyen obligatoire
- Déclaration de changement de coordonnées
- Demande d'acte d'état-civil (uniquement les actes réalisés sur notre commune)
- Déclaration d'ouverture de Chantier
- Dépôt de dossier de PACS

Pour toutes les démarches : www.service-public.fr, onglet « Services en ligne et formulaires »



Vie sociale et pratique

➤ Règles de voisinage

Avec l'arrivée des beaux jours, nombre d'entre vous seront amenés à tailler les haies, bricoler, inviter la famille et les amis,...

Afin de respecter l'environnement qui vous entoure, quelques rappels s'imposent.

Eviter, de jour comme de nuit :

- les nuisances sonores (d'un individu, d'une chose, d'un animal)
- les nuisances olfactives

Ces bruits de comportement peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage, en fonction notamment de l'intensité, de la fréquence, de la durée, de l'environnement dans lequel ils se produisent, du respect de la réglementation en vigueur.

Les déchets dits verts produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin à l'air libre : herbe issue de la tonte de la pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, résidus de taille de haies et arbustes, résidus de débroussaillage, épiluchures.

Vous pouvez déposer les déchets verts en déchetterie ou les utiliser en paillage ou en compost individuel.



Le Paillage

Technique qui consiste à étaler un paillis à la surface du sol pour le protéger et l'enrichir

Pourquoi pailler ?

- Empêcher les plantes indésirables de se développer
- Réduire l'arrosage en limitant l'évaporation
- Favoriser l'installation de la faune du sol
- Préserver le sol en évitant l'érosion

Comment pailler ?

- En utilisant les tontes de votre jardin et les branchages broyés de feuillus
- Avant d'installer le paillis, retirez toutes les plantes indésirables
- Déposer une épaisseur minimum de 10cm pour une efficacité optimale.



Le Broyage

Technique qui consiste à fragmenter les branchages en broyat

Pourquoi broyer ?

- valoriser ses déchets
- produire son propre paillis
- fabriquer le structurant pour son compost

Comment broyer ?

- avec une tondeuse pour les petits branchages (<1cm)
- en utilisant un broyeur pour les déchets verts de plus gros diamètre

Le Compost

- Il s'utilise tout au long de l'année, sans restriction, sur la pelouse, aux pieds des arbres, arbustes et haies.
- Il nourrit les plantations en apportant des nutriments essentiels sans avoir recours aux produits chimiques
- Il suffit de l'épandre sur le sol. Pour des fleurs en pots, des jeunes plants ou les semis, il est conseillé de le mélanger à de la terre et du sable.
- 1 à 2 ans sont nécessaires pour obtenir du compost prêt à l'usage. Il ne doit pas contenir d'organisme visible à l'œil nu
- Déposez régulièrement un peu de compost sur les zones de votre pelouse envahie de mousse. Elles disparaîtront.



Horaires fixés par arrêté préfectoral :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h 00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

A vos Agendas !



AVRIL

- **Dimanche 15** : Vide grenier des écoles (organisé par l'OGEC RPI)
- **Dimanche 15** : Marche avec Clopin-clopant à Ste Gemme la Plaine
- **Samedi 21** : Rallye du Moto-club
- **Samedi 28** : Challenge de l'avenir (organisé par l'USSEPLCP à Palluau)



MAI

- **Mercredi 2** : Animation à la bibliothèque (Atelier créatif sur le thème du printemps)
- **Samedi 5** : Petit marché à la ferme de l'Anjournière
- **Samedi 12** : Pêche à la truite (organisée par le comité des fêtes)
- **Samedi 12** : Marche avec Clopin-clopant à Mouilleron-en-Pareds
- **Samedi 26** : Petit marché (organisé par l'APEL)
- **Du samedi 26 au dimanche 10 juin** : Exposition « Sauvages des rues : Belles et rebelles » sur la commune



JUIN

- **Vendredi 1^{er}** : Assemblée générale de l'USSEPLCP
- **Samedi 2** : Petit marché à la ferme de l'Anjournière
- **Vendredi 8** : Conférence à la bibliothèque, dans le cadre de l'exposition « Sauvages des rues : Belles et rebelles »
- **Samedi 16 et dimanche 17** : Congrès départemental de l'UNC (Union Nationale des Combattants) à St Etienne du Bois
- **Samedi 23** : Audition Tempo music
- **Dimanche 24** : Kermesse de l'école privée



JUILLET

- **Vendredi 6** : Don du sang à la Chapelle-Palluau
- **Samedi 7** : Petit marché à la ferme de l'Anjournière
- **Dimanche 8** : Passage du Tour de France
- **Samedi 14** : Ball-Trap de la chasse

